

Arrêté du 19 mars 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de police de Lyon
NOR : JUSB1208300A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales.

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de M. Damien CLAIREFOND, adjoint administratif de 1ère classe, en sa qualité de régisseur titulaire au tribunal de police de Lyon.

Article 2

M. Rodolphe GRUMELLI, greffier du 2ème grade, est, à compter de la passation des comptes, nommé régisseur titulaire dudit tribunal.

Article 3

M. Damien CLAIREFOND, adjoint administratif de 1ère classe, est, à compter du présent arrêté, nommé régisseur suppléant du tribunal de police de Lyon.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Lyon en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 19 mars 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK